

L'ajournement

gouvernement n'a pas l'intention de jeter l'éponge ou de réduire ses efforts pour assurer aux Canadiens la meilleure protection et les meilleurs soins possibles.

[Français]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES—LA VENTE D'EXPLOSIFS À L'ÉTRANGER PAR LA SOCIÉTÉ EXPRO—ON DEMANDE LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE DU MINISTRE/LA SOCIÉTÉ EXPRO—L'AVANCE FÉDÉRALE.

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, il me fait grand plaisir de participer aux délibérations sur la motion d'ajournement ce soir. Donc, j'aurais bien voulu avoir l'opportunité de poursuivre la question en français, ayant posé la question originalement en français, mais vu que la langue maternelle du secrétaire parlementaire et la mienne est l'anglais, et dans l'intérêt de meilleures communications, je poursuivrai la question dans cette langue.

[Traduction]

Je m'étonne un peu que le secrétaire parlementaire du ministre des Transports (M. Thacker) soit ici ce soir pour répondre à des questions qui relèvent du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark). Je suis sûr qu'il a toutes les qualités qu'il faut pour le faire, débrouillardise, souplesse, intégrité et sincérité, mais je trouve que sa présence remet en question l'importance qu'accorde le gouvernement aux délibérations sur la motion d'ajournement, voire au Parlement lui-même, surtout après le débat d'aujourd'hui sur la prolongation de nos heures de séance.

• (1825)

Je le dis non sans colère car je sais, tout comme le secrétaire parlementaire, que pas moins de trois ministres ont répondu aux questions que j'ai posées sur le scandale de l'exportation indirecte de poudre propulsive pour obus à l'Iran.

En vérité, le 12 mai, un quatrième ministre, l'honorable ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie), a tenté de répondre, mais il a été interrompu par son collègue d'Approvisionnement et Services.

Pour en revenir aux raisons précises de mon insatisfaction concernant la réponse du gouvernement à la question que j'ai posée le 27 avril, je voudrais signaler au secrétaire parlementaire que j'ai demandé si le gouvernement était prêt à révéler à la Chambre des communes quels étaient les résultats de ses enquêtes et, deuxièmement, pourquoi les permis pré-existants n'avaient pas été retirés en novembre dernier. Le ministre qui répondait ce jour-là, l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures, n'a répondu à aucune de ces questions. De fait, il a déclaré:

Nous avons appris qu'on n'a pas envoyé de matériel explosif au Portugal depuis octobre dernier. Il y a eu trois envois de matériel explosif vers la Hollande l'année passée . . . que les quantités en question n'étaient pas envoyées par les autorités hollandaises vers une troisième destination.

À mon avis, cela montre clairement que le gouvernement ne souhaite pas déterminer, dans cette affaire, si des propulsifs explosifs canadiens ont été utilisés pour des obus de l'armée de la République islamique d'Iran.

Il me semble que l'esprit et la lettre de la politique du gouvernement vont dans deux directions différentes, car d'après la réponse donnée plus tard, le gouvernement, par le biais d'une enquête de la GRC, s'était contenté du fait que les documents étaient conformes et que les permis nécessaires avaient été obtenus. Or, seule une partie des documents était en fait conforme.

Nous constatons maintenant que le gouvernement n'avait pas fait d'enquête pour savoir si cette poudre propulsive avait été placée dans des obus qui ont été effectivement exportés à destination de l'Iran pour être utilisés dans la guerre entre l'Iran et l'Iraq. Et pour faire ressortir la légèreté avec laquelle le gouvernement a traité cette question, le ministre a répondu que les quantités en question n'étaient pas envoyées par les autorités hollandaises vers une troisième destination. Bien sûr que non. On n'a jamais prétendu le contraire. Les autorités hollandaises n'en ont jamais vu la couleur. Elles sont parvenues à Muiden Chimie qui s'en est servi pour fabriquer les obus qui ont ensuite été exportés en Iran.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a aussi fourni une réponse manifestement insatisfaisante à la question supplémentaire. Comme on peut le lire à la page 14866 du Hansard, il a dit ceci:

Nous avons examiné la possibilité qu'on ait fait un usage abusif des permis d'exportation ou d'autres questions.

Il n'a jamais fait rapport sur d'autres questions parce que tout le problème réside dans ces autres questions, à savoir ce qui est arrivé une fois que les permis d'exportation ont été utilisés.

Je crois que le gouvernement a traité cette question très importante avec un brouillard de faux-semblants tout au plus. On n'a pas cherché à éclairer la Chambre, mais bien à l'induire en erreur. Franchement, le premier ministre (M. Mulroney) a beau se plaindre souvent des médias, mais ceux-ci ont fait preuve d'une compassion et d'une pitié incroyables à l'endroit du gouvernement dans cette affaire. À l'extérieur de la province de Québec, la question a à peine été soulevée.

En fait, ce n'est pas un très bon point pour la presse anglophone du pays de ne pas avoir couvert une affaire d'exportation qui contrevenait non seulement à la loi canadienne, mais manifestement aussi à la politique gouvernementale annoncée en décembre 1986 et voulant qu'on n'exporte pas d'armes vers des pays qui risquent de les utiliser pour faire la guerre ou pour opprimer des populations civiles.

Nous avons maintenant d'autres raisons de croire que cette politique a encore été violée cette année. C'est là le cœur du problème. Rien ne me plairait davantage que d'entendre le secrétaire parlementaire du ministre des Transports dire que le gouvernement a découvert que cette poudre n'a jamais servi à fabriquer des obus et n'a jamais été expédiée en Iran. Je voudrais bien le lui entendre dire, mais je doute beaucoup que cela arrive.